



[Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022](#)



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°94

Sommaire: Grenelle, Prime covid, Aesh, CRPE, Calendrier, Direction, Action sociale, Formation Rep+, indemnité Rep+, Classe découverte, Recours mouvement, PAF, Recours / refus temps partiel; Mouvement Titre provisoire



Grenelle : où en est on ?

Alors que l'agenda social Grenelle a commencé ses travaux, le SNUipp-FSU fait un premier bilan point d'étape des trois groupes de travail qui ont été constitués. Entre déceptions, craintes et questionnements...

[Lire la suite](#)



Prime "COVID19"

A l'occasion du CTMEN du 15 juin, le ministère a présenté aux organisations syndicales les projets de décret et d'arrêté concernant la prime Covid versée à l'occasion du 3ème confinement.

Ils prévoient le versement d'une indemnité journalière, d'un montant de 75 € bruts aux agent-es publics (enseignant-es, directrices et directeurs, AED, AESH, psyEN) ayant assuré l'accueil des enfants de personnels prioritaires dans les écoles et établissements du 6 au 10 avril et du 26 au 30 avril 2021.

A notre initiative, le versement initialement prévu du 6 au 9 avril a été étendu au 10 avril.

Cette prime pourra être versée par demi-journée d'accueil, son montant correspondant alors à la moitié du montant de l'indemnité journalière.

Elle est attribuée dès le premier jour alors que la prime Covid du 1^{er} confinement n'était attribuée qu'à partir de 4 jours d'accueil et par tranches, ce qui avait suscité un légitime sentiment d'injustice chez de nombreux et nombreuses collègues.

Dernière minute : suspension du jour de carence en cas d'arrêt dit "COVID" prolongée jusqu'au 30 septembre 2021.

PROTCOLE sanitaire (Juin 2021) et FAQ au 17 juin 2021

[Tout est ici](#)



URGENT / AESH

Avec la mise en place des PIAL dès la rentrée de septembre 2021, des avenants à vos contrats sont à signer et à retourner à la DSDEN

N'oubliez pas d'aller vérifier vos boîtes académiques (prenom.nom@ac-nice.fr).

Comme il vous l'a été expliqué, tous les AESH Individuels ou Mutualisés sont maintenant affecté dans un PIAL et un courrier joint vous précise votre lieu d'exercice (seul les AESH Co affectés en ULIS école, collège ou lycée n'intègrent pas les PIAL) .



Les résultats du CRPE 2021 sont parus.

Félicitations aux lauréat.e.s ! 🍾

Bienvenue dans le métier et dans le département des Alpes-Maritimes !

Le SNUipp-FSU des Alpes-Maritimes est à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.

N'hésitez pas à nous contacter !

**Snu06@snuipp.fr
0492000200**

Académie de Nice :

Concours externe : 194 admis 27 en liste complémentaire

2° second concours interne : 12 admis

3° concours interne : 19 admis 3 en liste complémentaire

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022



ZONE A

ZONE B

ZONE C



Calendrier scolaire 2021-2022

Tout savoir sur le calendrier de l'année scolaire prochaine. Un calendrier construit par le ministère selon des considérations économiques et touristiques, au détriment d'une alternance régulière de 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances plus respectueuse des rythmes de l'enfant...

NB : les vacances débutent à la fin des cours du jour spécifiée et les cours reprennent le jour spécifié.

Lire la suite



Direction d'école : actionner les marges de manœuvre départementales

Reporté à plusieurs reprises du fait de la crise sanitaire et de la modification du calendrier scolaire, la deuxième session du Groupe de Travail sur la direction d'école s'est réunie le 15 juin, de 17h à 20 h (!).

Le SNUipp-FSU 06 a obtenu un retour sur les mesures actées lors de la session de janvier et développé des revendications permettant d'actionner des marges de manoeuvre départementales pour améliorer l'exercice de la direction d'école.

Lire le compte rendu détaillé

Les indemnités pour les directrices et les directeurs volontaires qui ont suivi une formation pendant les vacances de février 2021 seront versées sur le traitement de juillet 2021.

Le 01/06/2021 a eu lieu une commission permanente d'action sociale (CPAS). Elle a accordé des aides exceptionnelles pour un montant global de 9178.20 euros .

La prochaine CPAS est prévue le **mercredi 7 juillet 2021**.

Si vous êtes en situation financière préoccupante n'hésitez pas à demander un rendez-vous aux assistantes sociales du rectorat.

https://www.ac-nice.fr/contacter/category/contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice?sve_term_alias=contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice

Contactez-nous pour obtenir une aide dans vos démarches."



Allègement de service en REP+ : le SNUipp-FSU revendique le maintien des droits des personnels

En raison de la crise sanitaire et des mesures limitant les regroupements physiques à six personnes, de très nombreuses sessions de formation en REP+ (au moins 6 demi-journées sur les 18 demi-journées d'enseignement libérées, selon la [circulaire de juin 2014](#)) ont été supprimées. Les effets d'embouteillage en fin d'année scolaire n'ont pas permis de les redéployer et elles ne seront pas compensées l'an prochain. Dont acte.

Le SNUipp-FSU a rappelé à l'IA 06 l'insatisfaction globale suscitée par des sessions de formation, plus souvent fondées sur les contestables orientations politiques du ministère que sur un relevé des réels besoins des équipes enseignantes.

Lire la suite



Une part modulable de l'indemnité REP+ conditionnée

Confirmant son objectif de conditionner une part variable de la rémunération à des objectifs à atteindre, le ministère a présenté en Comité Technique Ministériel du 15 juin son projet d'augmentation de l'indemnité REP+.

Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 va être modifié pour intégrer :

Augmentation de l'indemnité REP+ qui passe à 426€ brut mensuel dès la rentrée 2021 et création d'une part variable à 3 niveaux versée en une seule fois en fin d'année scolaire (234€ brut, 421€ brut, 702€ brut).

Tous les personnels éligibles d'une école ou établissement percevront le même niveau d'indemnité en fonction d'objectifs observés sur l'ensemble de l'année scolaire (incluant des dispositifs tels que vacances apprenantes).

25% au maximum des agent-es en REP+ dans l'académie pourront percevoir le niveau le plus haut de la part variable, 50% le niveau médian et au moins 25% le niveau le plus bas.

La FSU a rappelé son opposition à la création d'une part variable de l'indemnité REP+ qui risque d'engendrer des tensions, conflits au sein et entre équipes des réseaux.

La délégation FSU a condamné fermement cette logique de conditionnement d'une part variable de la rémunération à des objectifs à atteindre.

Par ailleurs, la FSU a proposé des amendements au décret de 2015 pour élargir l'éligibilité aux AESH, AED des indemnités REP et REP+. Le ministère ne les a pas retenus.

La FSU réinterviendra lors du CTM de repli (24 juin) pour que les CPC soient également éligibles (au même titre que les IEN qui le sont dès lors qu'ils pilotent au moins un réseau).



La ville de Nice envisage de couper sa participation financière aux classes de découverte dans le département à partir de janvier 2022

Le SNUipp-FSU s'adresse à Christian Estrosi Maire de Nice

Monsieur le Maire de Nice, J'ai l'honneur, au nom du SNUipp-FSU, de vous faire part de la colère des enseignants des écoles de Nice qui viennent d'apprendre un possible désengagement de la ville de Nice dans le financement des classes de découvertes.

Le conseil départemental a contacté la semaine dernière nos collègues pour savoir s'ils maintenaient leur séjour dans les écoles départementales : Auron, La Colmiane et Valberg et l'Ecole de la Mer à Saint-Jean-Cap-Ferrat pour l'année civile 2022.

La forme nous interroge également. Un phoning du conseil départemental (propriétaire des locaux) alors que le financeur (ville de Nice) ne s'est pas exprimé.

Pouvez vous nous confirmer ce désengagement ?

Si oui le SNUipp-FSU vous exprime d'ores et déjà son désaccord et vous demande de revenir sur cette décision.

Nous sommes disponibles pour vous rencontrer.

Veillez, Monsieur le Maire, recevoir l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

Gilles JEAN - Secrétaire départemental



Plan Académique de Formation 2021-2022

[Il est disponible sur le site de la Dsden](#)

Calendrier d'inscription pour les candidatures individuelles : du 14 juin 2021 au 19 septembre 2021

Malgré quelques avancées obtenues par le SNUipp-FSU lors du Cta du 10 juin dernier (lire <https://06.snuipp.fr/spip.php?article9502>) le PAF reste très axé sur les commandes institutionnelles, les publics désignés dont les formations sont requises dans les textes (direction, débuts de carrière ...).

Les formations des 18 heures et les 6 heures se former en réseaux occupent une place prépondérante : un changement sémantique important obtenu lors du Cta « se former en réseaux aux fondamentaux » devient « se former en réseau » car les fondamentaux sont transversaux ... en espérant une offre de formation plus large...

Tout est : [ici](#)



**Mouvement
2021 :
les résultats et
ensuite ?**

MOUVEMENT PROVISOIRE : pour celles et ceux sans affectation.

Affectations connues le 30 JUIN

Les infos, modalités, conseils ... tout est : [ici](#)



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> ----- Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice --- Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

